Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260430-DEL_2026_50-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 30 Avril à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis KERDELHUÉ, Maire.

Étaient également présents :
Annie RAMIREZ, Robert HÉNAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Alexandre SAHAL, Anne-Laure MORGON, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Gérald TOUCOURT, Delphine BRIAND, Clément MACHETEL, Fabienne RICHAUD, Dominique LOUIS, Sandrine TURLURE, Christian FAUCHEUR, Cécile BERGER, Capucine FALOURD, Franck LÉNA, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Patrice JACQUEMINOT

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Jean-René LE PIQUET a donné procuration à Louis MEDICA
Laëtitia MÉLOIS a donné procuration Solen LE GAL

Secrétaire : Cécile BERGER

Date de la convocation	23 Avril 2026
Date de l'affichage	24 Avril 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de votants	33

2026_50 Désignation d'un délégué local du CNAS (comité national d'action sociale)
Rapporteur : R. Kerdelhué

Le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10bis, parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cedex. Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux.

La commune est adhérente au CNAS depuis le 1er janvier 1975.

Suite au renouvellement des Conseils municipaux, chaque collectivité adhérente doit procéder à la désignation d'un délégué représentant le collège des élus. Il est précisé que la durée du mandat des délégués locaux est identique à celui des conseillers municipaux.

Le rôle de ces délégués est de promouvoir le CNAS et de siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de se prononcer sur les grandes orientations du CNAS.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260430-DEL_2026_50-DE

Le Maire propose Madame Nathalie LE FOLL en qualité de déléguée élue pendant la durée du mandat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DESIGNE Madame Nathalie LE FOLL comme déléguée locale du CNAS.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 04 Mai 2026
Le Maire,
Régis KERDELHUÉ

MAIRIE DE GUIDEL
MORBIHAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.